

Recensement en bref

Les conditions de logement des peuples autochtones au Canada

Recensement de la population, 2016

Date de diffusion : le 25 octobre 2017



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2017

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Faits saillants

- Un [Autochtone](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/pop001-fra.cfm) (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/pop001-fra.cfm) sur cinq (19,4 %) vivait dans un logement qui avait besoin de [réparations majeures](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/dwelling-logements003-fra.cfm) (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/dwelling-logements003-fra.cfm) en 2016.
- La proportion d'Autochtones vivant dans un logement nécessitant des réparations majeures a diminué pour chacun des trois groupes autochtones (Premières Nations, Métis et Inuits) de 2011 à 2016. Seuls les Autochtones vivant dans des réserves faisaient exception, la proportion de Premières Nations ayant le statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités qui vivaient dans un logement qui nécessitait des réparations majeures ayant augmenté de 0,8 point de pourcentage.
- En 2016, 18,3 % des Autochtones vivaient dans un logement qui était surpeuplé.

Introduction

Le logement est une question qui revêt une importance particulière pour la population autochtone au Canada. De nombreuses collectivités autochtones sont situées dans des régions du Nord et des régions éloignées, où les conditions hivernales sont plus rigoureuses et où les matériaux de construction sont plus difficiles à obtenir et plus coûteux. Par ailleurs, comme le montre l'infographie [La population autochtone au Canada](http://www.statcan.gc.ca/pub/11-627-m/11-627-m2017027-fra.htm) (http://www.statcan.gc.ca/pub/11-627-m/11-627-m2017027-fra.htm), la croissance de la population autochtone a dépassé celle du reste du Canada. Par conséquent, les conditions de logement des peuples autochtones touchent une proportion de plus en plus grande de la population.

Le présent article repose sur de nouvelles données du Recensement de la population de 2016 afin d'analyser les conditions de logement de la population autochtone au Canada.

Un Autochtone sur cinq vit dans un logement qui a besoin de réparations majeures

Parmi les 1 673 785 personnes déclarant une [identité autochtone](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/pop001-fra.cfm) (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/pop001-fra.cfm) dans le cadre du Recensement de la population de 2016, 324 900 vivaient dans un logement qui avait [besoin de réparations majeures](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/dwelling-logements003-fra.cfm) (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/dwelling-logements003-fra.cfm).

Ce groupe représentait le cinquième (19,4 %) de la population autochtone totale au Canada. En comparaison, 6,0 % de la population non autochtone déclarait vivre dans un logement nécessitant des réparations majeures.

Le quart (26,2 %) des Inuits, 24,2 % des Premières Nations et 11,3 % des Métis vivaient dans un logement qui avait besoin de réparations majeures en 2016. Ces proportions sont inférieures à celles enregistrées en 2011 de 3,6 points de pourcentage pour les Inuits, de 2,0 points de pourcentage pour les Premières Nations et de 1,9 point de pourcentage pour les Métis. Le tableau 1 montre le pourcentage de Premières Nations ayant ou non le statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités, de Métis et d'Inuits, selon l'état du logement en 2016.

Tableau 1

État du logement des Premières Nations ayant ou non le statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités, des Métis et des Inuits, Canada, 2016

Identité autochtone	Total – État du logement	Entretien normal seulement	Réparations mineures requises	Réparations majeures requises
		pourcentage		
Premières Nations	100,0	44,0	31,8	24,2
Ayant le statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités	100,0	41,6	31,0	27,4
Sans le statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités	100,0	51,8	34,5	13,6
Métis	100,0	54,3	34,5	11,3
Inuit	100,0	42,0	31,8	26,2

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016.

La proportion d'Inuits vivant dans un logement ayant besoin de réparations majeures est la plus élevée au Nunavut

La majorité (72,8 %) de la population inuite vivait dans l'**Inuit Nunangat** (<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/pop168-fra.cfm>) en 2016. Les personnes qui vivaient dans l'Inuit Nunangat étaient significativement plus susceptibles de vivre dans un logement qui avait besoin de réparations majeures que celles qui vivaient à l'extérieur de l'Inuit Nunangat (31,5 % comparativement à 12,2 %).

La proportion d'Inuits de l'Inuit Nunangat qui vivaient dans un logement nécessitant des réparations majeures a diminué de 4,1 points de pourcentage de 2011 à 2016. Cette baisse a ramené la proportion au niveau où elle se situait en 2006.

Dans l'Inuit Nunangat, la proportion de personnes vivant dans un logement nécessitant des réparations majeures était la plus élevée au Nunavut (34,3 %), suivi par le Nunatsiavut (32,6 %), la région d'Inuvialuit (31,8 %) et le Nunavik (23,9 %).

La population vivant dans des réserves est plus susceptible de vivre dans un logement nécessitant des réparations majeures

Parmi les Premières Nations qui vivaient au Canada en 2016 (977 230 personnes), environ le quart (24,2 %) vivaient dans un logement nécessitant des réparations majeures.

Les Premières Nations qui avaient le statut d'Indien inscrit étaient plus susceptibles de vivre dans un logement nécessitant des réparations majeures que celles n'ayant pas le statut d'Indien inscrit (27,4 % comparativement à 13,6 %).

Parmi les Premières Nations ayant le **statut d'Indien inscrit** (<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/pop116-fra.cfm>) ou d'Indien des traités (744 855 personnes), 44,2 % vivaient dans des réserves et 55,8 % vivaient à l'extérieur des réserves. Il y avait une différence prononcée entre l'état du logement de ceux qui vivaient dans des réserves et ceux qui vivaient à l'extérieur des réserves. La proportion de Premières Nations ayant le statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités qui vivaient dans un logement nécessitant des réparations majeures était plus de trois fois plus élevée dans les réserves (44,2 %) qu'à l'extérieur des réserves (14,2 %).

Même si la proportion de Premières Nations qui vivaient dans un logement nécessitant des réparations majeures était plus faible en 2016 qu'en 2011, parmi celles vivant dans des réserves, elle a augmenté. La proportion de Premières Nations ayant le statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités vivant dans des réserves qui vivaient dans un logement nécessitant des réparations majeures a augmenté de 0,8 point de pourcentage. Cinq ans plus tôt, soit en 2006, la proportion était environ la même qu'en 2016.

Les Métis vivant dans les régions métropolitaines sont moins susceptibles de vivre dans un logement nécessitant des réparations majeures

Le dixième (11,3 %) de la population de Métis vivait dans un logement qui avait besoin de réparations majeures en 2016.

Plus de six Métis sur dix (62,6 %) vivaient dans une région métropolitaine comptant au moins 30 000 habitants. À l'intérieur de ces régions, la proportion de Métis qui vivaient dans un logement nécessitant des réparations majeures était de 9,7 %. Elle était plus faible que la proportion de Métis qui ne vivaient pas dans une région métropolitaine de cette taille (13,9 %).

Dans les provinces de l'Ouest, où vivait la majorité (59,7 %) de la population de Métis, la proportion de Métis vivant dans un logement nécessitant des réparations majeures était de 10,8 %.

La proportion de Métis qui vivaient dans un logement nécessitant des réparations majeures était de 11,8 % dans les provinces de l'Atlantique, au Québec et en Ontario.

Les Métis étaient les plus susceptibles de vivre dans un logement nécessitant des réparations majeures s'ils vivaient dans les territoires (18,7 %).

Un Autochtone sur dix vit dans un logement où il manque une chambre à coucher

En 2016, près du cinquième (18,3 %) de la population autochtone vivait dans un logement de [taille insuffisante](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/households-menage029-fra.cfm) (<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/households-menage029-fra.cfm>) pour le nombre de personnes qui y vivaient, selon la Norme nationale d'occupation¹. La taille convenable du logement, une mesure du surpeuplement, indique si le logement comporte suffisamment de chambres à coucher pour la taille et la composition du ménage, les logements de taille insuffisante étant considérés comme surpeuplés.

Les logements surpeuplés sont répartis entre les logements auxquels il manque une chambre à coucher, deux chambres à coucher ou trois chambres à coucher ou plus. Par conséquent, un logement dans lequel il manque une chambre à coucher nécessiterait une chambre supplémentaire pour accueillir de façon appropriée le nombre de personnes y vivant.

Un peu plus d'un Autochtone sur dix (11,5 %) vivait dans un logement où il manquait une chambre à coucher, 4,0 % vivaient dans un logement où il manquait deux chambres à coucher, et 2,8 %, dans un logement où il manquait trois chambres à coucher ou plus. Même si une proportion plus faible de la population non autochtone vivait dans des logements surpeuplés (8,5 %), la répartition des quantités de chambres à coucher manquantes était similaire.

Les Inuits vivant dans l'Inuit Nunangat sont plus susceptibles de vivre dans des logements surpeuplés

Les deux cinquièmes (40,6 %) de la population inuite vivaient dans des logements surpeuplés en 2016. Alors que plus du cinquième (22,2 %) des Inuits vivaient dans un logement où il manquait une chambre à coucher, 11,1 % vivaient dans un logement où il manquait deux chambres à coucher, et 7,4 %, où il manquait trois chambres à coucher ou plus.

1. La Norme nationale d'occupation (NNO) a été établie par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), à la suite de consultations auprès d'organismes provinciaux responsables du logement.

Les conditions de logement des peuples autochtones au Canada

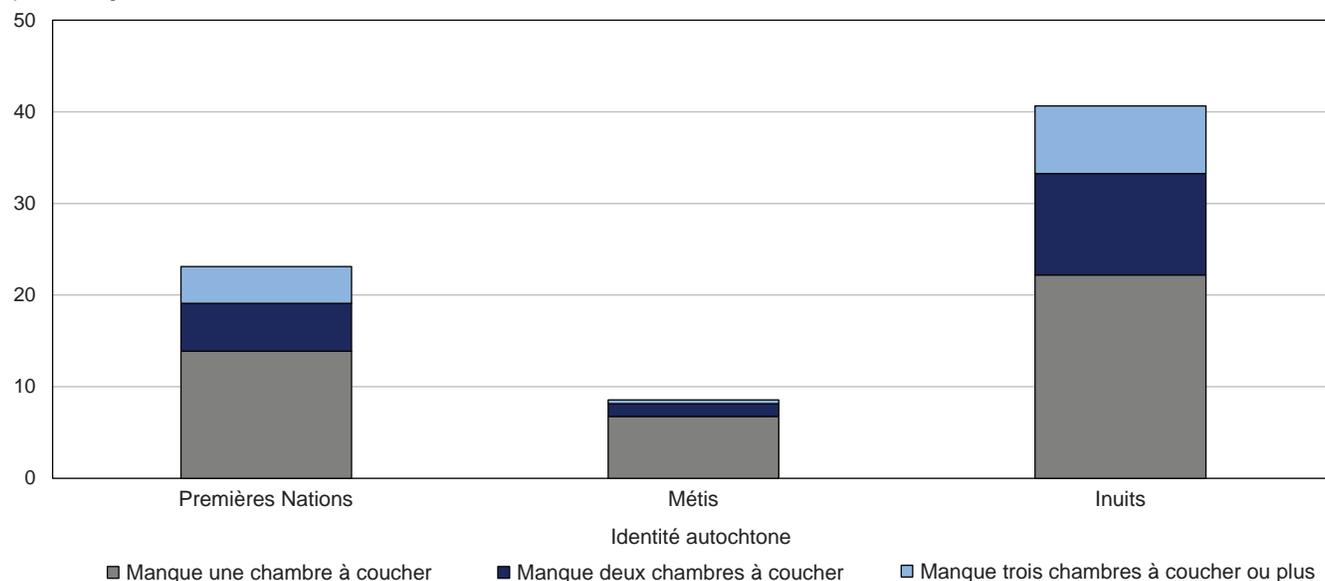
La proportion d'Inuits vivant dans des logements surpeuplés a diminué de 2,0 points de pourcentage de 2011 à 2016.

En 2016, les Inuits vivant dans l'Inuit Nunangat étaient plus susceptibles de vivre dans des logements surpeuplés que ceux qui vivaient ailleurs au Canada. Dans l'Inuit Nunangat, la moitié (51,7 %) de la population inuite vivait dans des logements surpeuplés. Cette proportion était similaire à celle enregistrée en 2011 (51,6 %). La proportion était de 10,9 % pour les Inuits vivant à l'extérieur de l'Inuit Nunangat.

Le cinquième (20,6 %) des Inuits vivant au Nunatsiavut et 28,6 % de ceux vivant dans la région d'Inuvialuit vivaient dans des logements surpeuplés en 2016, alors que les niveaux les plus élevés d'Inuits vivant dans des logements surpeuplés se retrouvaient au Nunavik (52,0 %) et au Nunavut (56,4 %).

Graphique 1
Proportion de Premières Nations, de Métis et d'Inuits vivant dans des logements surpeuplés, Canada, 2016

pourcentage



Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016.

Le quart des Premières Nations vivent dans des logements surpeuplés

Le quart (23,1 %) des Premières Nations vivaient dans des logements surpeuplés en 2016. Ce chiffre était inférieur de 2,5 points de pourcentage à celui enregistré en 2011.

Une proportion plus élevée de Premières Nations ayant le statut d'Indien inscrit que de Premières Nations n'ayant pas le statut d'Indien inscrit vivaient dans des logements surpeuplés (26,6 % comparativement à 11,9 %).

La proportion de Premières Nations ayant le statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités qui vivaient dans un logement surpeuplé était plus élevée dans les réserves (36,8 %) qu'à l'extérieur des réserves (18,5 %). Dans les réserves, la proportion de personnes vivant dans des logements surpeuplés a peu varié entre 2011 et 2016. À l'extérieur des réserves, la proportion a diminué de 3,5 points de pourcentage de 2011 à 2016.

Les Métis des régions métropolitaines sont plus susceptibles de vivre dans des logements surpeuplés

Environ un Métis sur dix (8,6 %) vivait dans un logement qui était surpeuplé.

Même si les Métis vivant dans les régions rurales étaient les plus susceptibles de vivre dans un logement qui avait besoin de réparations majeures, ceux qui vivaient dans des régions métropolitaines comptant 30 000 habitants ou plus étaient les plus susceptibles de vivre dans des logements surpeuplés. Dans ces régions métropolitaines, 8,7 % des Métis vivaient dans des logements surpeuplés, comparativement à 8,3 % de ceux qui ne vivaient pas dans de telles régions.

La proportion la plus faible de Métis vivant dans des logements surpeuplés se retrouvait au Québec (4,8 %). Dans les provinces de l'Atlantique, 6,2 % des Métis vivaient dans des logements surpeuplés, tandis qu'en Ontario, cette proportion était de 7,4 %. Dans les provinces de l'Ouest, 9,9 % de la population de Métis vivait dans des logements surpeuplés, tout comme 11,4 % des Métis dans les territoires.

Sources des données, méthodes et définitions

Sources des données

Les données utilisées dans le cadre de cette analyse proviennent du Recensement de la population de 2016. Des informations additionnelles sur le recensement se trouvent dans le [Guide du Recensement de la population, 2016](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-304/index-fra.cfm) (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-304/index-fra.cfm), n° 98-304-X au catalogue.

Des renseignements précis sur la qualité et la comparabilité des données du recensement sur les peuples autochtones se trouvent dans le [Guide de référence sur les peuples autochtones, Recensement de la population, 2016](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/guides/009/98-500-x2016009-fra.cfm) (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/guides/009/98-500-x2016009-fra.cfm), n° 98-500-X2016009 au catalogue.

Méthodes

Les données du présent document indiquant des variations en pourcentages et en proportions entre le Recensement de la population de 2016 et l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 ont été rajustées pour tenir compte des réserves indiennes partiellement dénombrées en 2011 ou en 2016.

Au moment de comparer les estimations découlant de l'ENM de 2011 avec les estimations découlant du questionnaire détaillé du Recensement de 2016, les utilisateurs devraient tenir compte des différences dans la méthodologie d'enquête. Les estimations de l'ENM sont tirées d'une enquête à participation volontaire et sont par conséquent sujettes à une erreur de non-réponse potentiellement plus élevée que celles tirées du questionnaire détaillé du Recensement de 2016.

Lorsque l'on compare les données sur les peuples autochtones du Recensement de la population de 2016 avec celles des cycles précédents, plusieurs facteurs doivent être pris en compte. Il s'agit notamment des différences dans la méthodologie, de la modification du libellé et de la présentation des questions destinées aux Autochtones, des changements législatifs, ainsi que des différences dans la liste de réserves partiellement dénombrées.

Par ailleurs, certaines personnes, pour diverses raisons, déclarent leur identité autochtone différemment d'une période de collecte des données à l'autre.

Arrondissement aléatoire et répartitions en pourcentage : Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements recueillis lors du Recensement de 2016, on applique une méthode aux données qui consiste à arrondir de façon aléatoire les valeurs présentées dans les cellules individuelles. Par conséquent, lorsque ces données sont totalisées ou regroupées, la valeur totale peut ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles, étant donné que le total et les totaux partiels sont arrondis séparément. De même, la somme des répartitions en pourcentage, qui sont calculées à partir de données arrondies, ne correspond pas nécessairement à 100 %.

En raison de l'arrondissement aléatoire, les chiffres et les pourcentages peuvent varier légèrement d'un produit du recensement à un autre, comme les documents analytiques, les faits saillants en tableaux et les tableaux de données.

Définitions

Pour obtenir des renseignements supplémentaires au sujet des variables utilisées dans le cadre du recensement, veuillez consulter le [Dictionnaire, Recensement de la population, 2016](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/index-fra.cfm) (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/index-fra.cfm), n° 98-301-X au catalogue.

Renseignements supplémentaires

Des analyses supplémentaires sur les peuples autochtones se trouvent dans l'article du *Quotidien* (<http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/171025/dq171025a-fra.htm>) du 25 octobre 2017 et dans les articles du Recensement en bref intitulés *Les différentes caractéristiques des familles des enfants autochtones de 0 à 4 ans* (<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016020/98-200-x2016020-fra.cfm>), n° 98-200-X2016020 au catalogue, et *Les langues autochtones des Premières Nations, des Métis et des Inuits* (<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016022/98-200-x2016022-fra.cfm>), n° 98-200-X2016022 au catalogue.

Des renseignements supplémentaires sur la population autochtone se trouvent dans les *Faits saillants en tableaux* (<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/hlt-fst/abo-aut/index-fra.cfm>), n° 98-402-X2016009 au catalogue; dans les *Tableaux de données* (<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/dt-td/Lp-fra.cfm?LANG=F&APATH=3&DETAIL=0&DIM=0&FL=A&FREE=0&GC=0&GID=0&GK=0&GRP=1&PID=0&PRID=10&PTYPE=109445&S=0&SHOWALL=0&SUB=0&Temporal=2017&THEME=122&VID=0&VNAMEE=&VNAMEF>), n°s 98-400-X2016154 à 98-400-X2016180; dans le *Profil du recensement* (<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>), n° 98-316-X2016001 au catalogue; et dans la *Série « Perspective géographique »* (<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/fogs-spg/Index-fra.cfm>), n° 98-404-X2016001 au catalogue.

Une infographie intitulée *La population autochtone au Canada* (<http://www.statcan.gc.ca/pub/11-627-m/11-627-m2017027-fra.htm>) illustre la croissance démographique des populations des Premières Nations, des Métis et des Inuits, et aborde les langues autochtones au Canada.

Pour obtenir des détails au sujet des concepts, des définitions et des variables utilisés dans le cadre du Recensement de la population de 2016, veuillez consulter le *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016*, (<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/index-fra.cfm>) n° 98-301-X au catalogue.

En plus des taux de réponse et d'autres renseignements relatifs à la qualité des données, le *Guide du Recensement de la population, 2016* (<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-304/index-fra.cfm>), n° 98-304-X au catalogue, présente un aperçu des diverses étapes liées au recensement, y compris la détermination du contenu, le plan d'échantillonnage, la collecte, le traitement des données, l'évaluation de la qualité des données, les règles de confidentialité ainsi que la diffusion.

Remerciements

Ce rapport a été élaboré par Thomas Anderson de la Division de la statistique sociale et autochtone de Statistique Canada, avec l'apport d'autres membres de cette division, et la collaboration du personnel du Secrétariat des domaines spécialisés du recensement, de la Division des opérations du recensement, et de la Direction des communications et de la diffusion.